

PRENDRE DES
**ENGAGEMENTS
CONCRETS,**

C'EST ÇA ÊTRE
**ENTREPRISE
À MISSION.**

« S'engager ne devrait jamais être un slogan. Pour une entreprise à mission, c'est une responsabilité fondatrice : transformer ses ambitions en actions réelles, mesurables et utiles. Cela implique de placer l'impact au cœur de chaque décision, de se challenger, de progresser et d'assumer publiquement ses engagements. »



UNE BANQUE ENGAGÉE AU QUOTIDIEN

Interview croisée de Daniel Baal et Éric Charpentier.....	06
La performance au service de la solidarité	08
Interview de Fleur Pellerin	09
L'entreprise à mission, un prolongement naturel de notre ADN	10
Retour sur 5 ans d'entreprise à mission	11
Notre raison d'être et 5 missions pour guider notre action	12
Le Comité de mission, une place singulière dans la gouvernance	14
Travaux menés en 2025 et rôle des référents	16
À la rencontre des acteurs de l'engagement	18
Panorama des 18 engagements	20

LE DIVIDENDE SOCIÉTAL COMME PREMIER ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE À MISSION : UN AN DE RÉALISATIONS CONCRÈTES POUR BÂTIR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Le Dividende sociétal, moteur de la transition	24
Levier 1 : Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	26
Levier 2 : offres à tarification inclusive et solidaire	28
Levier 3 : le mécénat et le soutien au monde associatif	30

DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS TOUJOURS PLUS AMBITIEUX ET ANCRÉS DANS LES ENJEUX DE NOTRE ÉPOQUE

Revue des 18 engagements	34
Avis du Comité de mission	50
Avis de l'Organisme Tiers Indépendant	52

Document réalisé par la Direction du Cabinet et de
l'Engagement d'entreprise / Pôle Entreprise à mission & Dividende sociétal

Document à caractère non commercial et non contractuel. Les offres mentionnées ne sont pas exhaustives.
Pour des informations complètes et actualisées, consultez le site du CIC ou votre conseiller.
Éléments valables à la date de rédaction et susceptibles d'évolution.



UNE BANQUE
ENGAGÉE
— AU —
QUOTIDIEN

Un engagement sans cesse renouvelé

QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE 2025 ?

Daniel Baal : L'année 2025 a exacerbé les tensions politiques tant en France qu'à l'international, renforcé les guerres commerciales et technologiques, cumulé les incertitudes économiques et sociales. Au milieu de ces vents contraires, les entreprises résistent et sont un pôle de stabilité pour nos concitoyens.

C'est pourquoi nous sommes pleinement engagés dans la démarche de l'entreprise à mission. Cette ambition est gravée dans le marbre de nos statuts, nous obligeant à innover en permanence. Elle se concrétise par de nouveaux engagements très précis que nous avons pris en 2025, avec en tête le Dividende sociétal.

Éric Charpentier : Dans ce contexte instable, le CIC a réalisé d'excellents résultats. Avec l'engagement de nos cinq banques régionales, de notre réseau en Île-de-France et de tous nos métiers, nous avons accompagné nos clients particuliers, professionnels et entreprises dans tous leurs projets. Cette performance, nous la mettons au service de notre engagement pour la société, pour un monde plus juste et plus durable.

POURQUOI DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS ?

Daniel Baal : Les engagements que nous nous étions fixés au démarrage en 2021, ont tous été atteints fin 2024. Nous en avons retenu de nouveaux en 2025, soit pour aller encore plus loin avec de nouvelles thématiques, soit pour figer dans le marbre certaines initiatives prises depuis, à commencer par le Dividende sociétal.

Le Comité de mission avait ouvert les réflexions en 2024 et proposé différentes pistes. En avril 2025, la Chambre Syndicale et Interfédérale, le parlement mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a adopté 18 nouveaux engagements pour le CIC qui sont venus remplacer les 13 précédents. Nous voulions à ce titre conserver une exigence d'engagements forts et surtout les illustrer par des preuves concrètes.

Le Dividende sociétal nous permet de consacrer des moyens significatifs : 15 % de notre résultat net chaque année (soit 622 M€ en 2025)

EN QUOI LE DIVIDENDE SOCIÉTAL EST-IL UN ENGAGEMENT MAJEUR ET DIFFÉRENCIANT ?

Daniel Baal : Le Dividende sociétal repose sur une conviction profonde. Je suis persuadé qu'un autre modèle de société ne peut se faire qu'avec un meilleur partage de la valeur et que la performance financière des entreprises doit se faire au service du bien commun. L'État ne peut pas tout, nous avons besoin que les entreprises s'emparent de ce combat. Et pour partager la valeur, il faut d'abord créer cette valeur.

Éric Charpentier : Entreprise à mission, le CIC agit dans l'intérêt de ses clients et de la société. Cet engagement s'illustre à travers le Dividende sociétal porté par notre maison-mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale auquel nous sommes fiers de contribuer. Il consacre 15 % du résultat net du Groupe à des projets à fort impact environnemental et sociétal pour transformer la société. En 2025, le Dividende sociétal a atteint un niveau record de 622 millions d'euros.

QUELLES SONT VOS ATTENTES POUR 2026 ?

Éric Charpentier : Le contexte international devrait encore rester marqué par des tensions géopolitiques. Dans cet environnement incertain, notre rôle est d'accompagner durablement tous nos clients grâce à un conseil de proximité et à des solutions adaptées à leurs besoins.



Nous continuerons également à développer notre modèle relationnel, fondé sur la complémentarité entre proximité humaine et excellence technologique. Ce modèle hybride constitue un avantage majeur. Pour conquérir la nouvelle génération, nous devons aller encore plus loin en matière de différenciation, et donc d'engagement environnemental et sociétal.

OÙ EN EST LE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027, LE PREMIER EN TANT QU'ENTREPRISE À MISSION ?

Éric Charpentier : Arrivé à mi-parcours, notre plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire est bien avancé. Nous devons accélérer et nous adapter aux bouleversements technologiques, concurrentiels et comportementaux auxquels nous sommes confrontés. Nous souhaitons notamment renforcer notre position de banque de référence pour les entreprises. Le lancement de CIC CIB illustre cette ambition en réunissant l'ensemble de nos expertises dédiées aux grandes entreprises et aux institutions financières.

Daniel Baal : Nous lancerons également la préparation du plan stratégique suivant, celui qui mènera Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ses femmes et ses hommes, vers 2030 ou 2031. Ce plan devra avec certitude être précurseur, volontariste, ambitieux, pour conforter notre capacité à créer de la valeur et la partager. Nous mènerons en 2026 des travaux prospectifs sur les sujets environnementaux et sociétaux, sur les technologies du futur et sur les évolutions du monde du travail et des métiers. L'entreprise à mission sera au cœur de ces enjeux.

LE MOT DE LA FIN ?

Éric Charpentier : Fidèle à sa mission, le CIC poursuivra son engagement au service d'une économie plus durable et plus inclusive, en accompagnant les projets de ses clients, en particulier ceux des entreprises, et en contribuant activement à la transition environnementale.

Daniel Baal : Nos différences sont un atout incomparable pour être demain encore plus utiles à nos clients, encore plus impliqués sur les sujets sociétaux et environnementaux.

La performance au service de la solidarité

SOLIDITÉ DU MODÈLE

5,8

millions de clients

19 894

collaborateurs

1 563

points de vente

PERFORMANCE EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

6,8 MD EUROS

Produit net bancaire

1,9 MD EUROS

Résultat net

22,5 MD EUROS

Capitaux propres

PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LA SOCIÉTÉ

622 M€

Dividende sociétal

18

nouveaux engagements

300

associations soutenues par
la Fondation Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

76 000

bénéficiaires de la suppression
du questionnaire de santé pour l'assurance
emprunteur des particuliers depuis 2021



Une nouvelle architecture d'engagements

POURQUOI AVOIR CHOISI DE RENOUVELER NOS ENGAGEMENTS ?

Il y a quatre ans, le CIC inscrivait ses premiers engagements avec de nombreux objectifs structurants, qu'il s'agisse de la lutte contre les discriminations avec la fin du questionnaire médical pour ses clients fidèles en assurance emprunteur, de l'égalité salariale ou de l'arrêt du financement de tout nouveau projet dans le pétrole et le gaz. Cela a permis de mettre le groupe en mouvement et d'accélérer sa transformation. Cette mise sous tension de l'entreprise a été bénéfique. Les 13 premiers engagements adoptés en 2021-2022 ont été relevés haut la main avec des indicateurs tous atteints fin 2024.

Notre enjeu était double : comment maintenir cette dynamique avec de nouveaux engagements ? D'autre part, quelles mesures audacieuses pouvions-nous prendre pour répondre aux défis d'un monde de plus en plus fracturé ?

COMMENT AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ ?

Le Comité de mission a ouvert les réflexions avant l'été 2024 et les a poursuivies au second semestre. Pour cela, nous avons dressé le bilan des premiers engagements et réfléchi à une nouvelle architecture pour leur donner plus de force. Cela nous a permis de discuter, débattre et enrichir les projets dans un contexte de fortes attentes des Français.

Lors de la Chambre Syndicale et Interfédérale (CSI) de décembre 2024, Daniel Baal a souhaité élargir la consultation en diffusant nos premières réflexions aux membres de la CSI, présidents de Fédérations et de Districts. Chacun a alors pu adresser ses propositions jusqu'à fin février 2025 et ainsi enrichir le débat. Fruits de ce travail collectif, les 18 nouveaux engagements de l'entreprise à mission ont été formellement adoptés par la Chambre Syndicale et Interfédérale d'avril 2025.

« En réfléchissant à de nouveaux engagements, nous voulions garder notre longueur d'avance et rester pionnier face aux enjeux de société. »

QUELLE EST LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES ENGAGEMENTS 2025 ?

En proposant une nouvelle version des engagements, nous avons l'exigence d'engagements forts et la volonté de les illustrer par des preuves concrètes qui confirment l'action de terrain de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de sa filiale CIC.

Le Dividende sociétal a été intégré en tant que premier engagement au vu de son impact significatif et constituant une preuve très forte du groupe. Ensuite, nous avons fait le choix de conserver en l'état certains engagements car ils font partie de l'ADN du groupe : je pense au conseiller dédié et non commissionné. Nous sommes allés plus loin sur certains sujets : la technologie en intégrant notre Charte de l'IA ou la lutte contre le réchauffement climatique en alignant nos objectifs de décarbonation sur ceux du plan stratégique. Enfin, nous avons exploré de nouvelles thématiques : l'éducation budgétaire et financière, la santé, l'agriculture, les violences économiques faites aux femmes...

Nous avons encore bien d'autres idées et propositions d'engagements. Il nous a fallu faire des arbitrages pour les limiter au nombre de 18, ce qui est déjà conséquent. L'année 2025 marque ainsi un nouveau jalon avec le lancement de ces engagements. De nouvelles preuves pourront voir le jour au fur et à mesure.

L'entreprise à mission, un prolongement naturel de notre ADN

La société à mission est un modèle qui permet à l'entreprise d'affirmer publiquement son ambition d'être utile à la société. Cette qualité juridique a été introduite dans le droit français par la loi PACTE promulguée en mai 2019.

Du fait de son ADN mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, maison-mère du CIC, a toujours intégré les préoccupations sociales dans son activité. La qualité d'entreprise à mission lui permet d'affirmer son ambition afin d'engager une transformation durable de l'entreprise dans une dynamique de progrès continu, en embarquant toutes les parties prenantes. Le groupe a construit sa feuille de route fondée sur 5 missions (objectifs statutaires) déclinées, pour sa filiale CIC, en 18 engagements (objectifs opérationnels), en parfaite cohérence avec ses valeurs et son plan stratégique.

Valeurs Mutualistes

S'associer pour être plus fort ensemble

Entreprise à mission



Ensemble, écouter et agir

5 missions, 18 engagements pour le CIC



Dividende sociétal

Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	Tarification inclusive et solidaire	Mécénat et soutien au monde associatif
--	-------------------------------------	--

Des leviers de mise en oeuvre

INSTITUT MUTUALISTE DE L'ENVIRONNEMENT "LA SOLIDARITE" Crédit Mutuel

Institut Mutualiste pour l'environnement et la solidarité

Feuille de route stratégique ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance)

Retour sur 5 ans d'entreprise à mission

2019

Décision de la Chambre Syndicale et Interfédérale (parlement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) de se doter d'une raison d'être et de la qualité d'entreprise à mission

2020

Inscription de la **raison d'être** et des **5 missions** dans les statuts de l'entreprise

2021

Adoption de 12 premiers **engagements** par le parlement et les conseils (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et CIC)

2022

Première réunion du **Comité de mission** sous la présidence de Fleur Pellerin
Ajout d'un 13^{ème} engagement
Premier audit par l'**Organisme Tiers Indépendant (OTI)**

2023

Lancement du **Dividende sociétal** au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
Travaux du Comité de mission sur la **Charte Ethique de l'Intelligence Artificielle**

2024

Deuxième audit par l'OTI
Démarrage des travaux sur les nouveaux engagements
2^{ème} événement au CESE : « **Bilan des 500 premiers jours du Dividende sociétal** »

2025

Adoption des 18 nouveaux engagements du CIC par le parlement et les conseils
3^{ème} événement du Dividende sociétal au CESE : « **Agir pour l'Environnement et la Société** »

Une **raison d'être**

En nous dotant d'une raison d'être en 2020, nous avons posé des jalons solides.
À travers elle, nous réaffirmons non seulement nos valeurs mutualistes
historiques, mais aussi leur pertinence pour relever au quotidien
les grands défis de demain.

ENSEMBLE

C'est la puissance de notre collectif de femmes et d'hommes, d'élus et de salariés,
qui portent nos valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité
depuis près de 150 ans.

ÉCOUTER

Parce que notre mission depuis toujours est de servir nos clients selon leurs besoins
et d'être attentifs aux grandes évolutions du monde pour construire une société
plus juste et plus durable.

AGIR

C'est transformer notre capacité collective d'écoute en action. C'est développer
les territoires en finançant les projets de chacun, du particulier à l'entreprise et en
protégeant leur épargne. C'est être au service de toute la société en agissant dans la
durée pour le bien commun.

**Filiale d'une organisation
coopérative et mutualiste,** nous
accompagnons nos clients au
mieux de leurs intérêts

Banque de tous, clients et salariés,
nous agissons pour
chacun et refusons toute
discrimination

Entreprise responsable,
nous œuvrons pour une
société plus juste et plus
durable

5

missions
pour guider
notre action

**Respectueux de la vie
privée de chacun,** nous
mettons la technologie
et l'innovation au service
de l'humain

Entreprise solidaire,
nous contribuons au
développement des
territoires

Le Comité de mission, une place singulière dans la gouvernance

Les 9 membres du Comité de mission ont été choisis pour leurs expertises et leur sensibilité aux enjeux de l'entreprise à mission. Tous partagent la même volonté de contribuer au succès de la démarche de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de sa filiale CIC.

La composition tripartite du Comité permet de croiser les points de vue et d'enrichir les débats et réflexions :

1/3

D'experts indépendants
offrent un regard extérieur
et complémentaire sur les
engagements pris et ceux à
prendre.

**De collaborateurs représentant
les salariés** apportent un éclairage
pertinent aux discussions grâce
à leur parfaite connaissance de
l'entreprise.

D'administrateurs
représentants des clients,
garantissent une juste connexion
entre les conseils d'administration
et le comité de mission.



Fleur Pellerin

Présidente du Comité de mission
(Ancienne ministre, fondatrice
et CEO de Korelya Capital)



Camille Putois

Advisory board member WBCSD
Conseil mondial des affaires pour
le développement durable



Xavier Jaravel

Professeur à la London School of
Economics et président délégué
du Conseil d'Analyse Économique



Caroline Kaltenbach

Présidente du district de Colmar
de la Fédération Crédit Mutuel
Centre Est Europe



Frédéric Ranchon

Président de la Fédération
du Crédit Mutuel Massif Central



Catherine Gallais

Directrice Générale de
RougeGorge et administratrice
du CIC Nord Ouest



Laurent Torre

Administrateur représentant les
salariés de la Caisse Fédérale de
Crédit Mutuel



Audrey Hammerer

Administratrice représentant les
salariés de la Caisse Fédérale de
Crédit Mutuel



Laurent Nallet

Représentant les salariés du CIC

Travaux menés en 2025

Le Comité de mission poursuit plusieurs ambitions : il évalue l'atteinte des engagements pris par le CIC. Concrètement, il suit l'évolution des indicateurs et s'assure que l'entreprise met en place les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs. Au-delà de ce rôle réglementaire, il examine les actions et la stratégie de l'entreprise au regard de la mission et explore de nouvelles voies dans une démarche de progrès permanent. En ce sens, il est force de propositions.

Tout au long de 2025, les différentes rencontres du Comité de mission ont permis d'élaborer et d'adopter le rapport de mission, affiner l'expression et le contenu des nouveaux engagements, suivre la mise en œuvre du Dividende sociétal ou de la Charte éthique de l'IA. Les travaux préparatoires étaient organisés en lien avec la présidente du Comité ainsi que la présidence et la direction générale qui participent à toutes les réunions. Afin de permettre aux membres du Comité de mission de contribuer aux projets en cours ou à la mise en œuvre du Dividende sociétal, quelques directrices et directeurs de caisses de Crédit Mutuel et d'agences CIC ont été invités aux réunions du Comité afin de présenter leurs travaux et répondre aux questions.

Au sein de la Direction du Cabinet et de l'Engagement d'entreprise, une équipe dédiée est chargée de travailler sur ces sujets stratégiques transverses, et de coordonner le pilotage de la mission, les échanges avec les différents métiers et entités, et la relation avec l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) qui audite les engagements.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC ont poursuivi leur étroite collaboration avec KPMG, l'OTI chargé d'examiner les avancées du groupe en qualité de société à mission. Lors des travaux de refonte des engagements, des échanges approfondis ont eu lieu pour consolider certaines preuves ou indicateurs et s'assurer d'une cohérence d'ensemble. En octobre 2025, lors de la réunion des référents Entreprise à mission, les représentants de l'OTI leur ont présenté la méthode de vérification et répondu à leurs interrogations.

L'OTI a ensuite procédé en février/mars 2026 à l'audit des 18 nouveaux engagements du CIC et au contrôle de cohérence avec les missions, en s'entretenant avec des référents et analysant leurs données. Dans le cadre de ses vérifications, l'OTI s'est également entretenu avec la présidente du Comité.

Le 11 mars 2026, les auditeurs ont présenté au Comité de mission leurs conclusions détaillées sur le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Cet avis du cabinet KPMG se trouve à la page 52 du présent document.

Des engagements concrets et mesurables : le rôle des référents

Pour chaque engagement associé à une mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale CIC ont défini des preuves ou indicateurs de suivi précis.

Les données qualitatives et quantitatives sont fournies et suivies par les référents issus des différentes directions métiers (Direction Commerciale, Direction des Ressources Humaines, Pôle Finances, Euro-Information, Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, les Assurances du Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Equity, Crédit Mutuel Impact, Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Secrétariat Général Groupe, Direction du Cabinet et de l'Engagement d'entreprise...).

Un important travail a été accompli en amont avec eux, afin d'élaborer notamment le calendrier des nouveaux chantiers, l'affinage des preuves et indicateurs derrière chaque nouvel engagement.

Lors de la réunion des référents du 2 octobre 2025, chacun a pu présenter l'état d'avancement de son ou ses engagements en s'appuyant sur les différentes preuves choisies. L'Organisme Tiers Indépendant (OTI) était aussi présent à cette réunion, ce qui a contribué à la qualité des échanges.

Dans le cadre de l'audit 2026 (1^{er} trimestre), les référents sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent pour cet exercice de reporting et ont été reçus en entretien par l'OTI sur le mois de février, accompagnés de la Direction du Cabinet et de l'Engagement d'entreprise.



À la rencontre des acteurs de l'engagement

Faire connaître le Dividende sociétal, le partager avec les élus, collaborateurs et clients est un enjeu majeur pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC. L'année 2025 a été jalonnée de rencontres qui ont permis d'en parler, qu'il s'agisse en interne de la réunion des directeurs Crédit Mutuel, CIC et BECM à la Seine Musicale, des assemblées générales, ou en externe, des Universités d'Été de l'Économie de Demain.

À l'occasion de sa 3^{ème} rencontre « Agir pour l'Environnement et la Société » organisée le 3 juin 2025 au Conseil Économique Social et Environnemental, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a présenté le bilan du Dividende sociétal. Plus de 650 personnes étaient réunies, acteurs de l'engagement, entrepreneurs de la sphère privée et associative soutenus par le Dividende sociétal, élus et collaborateurs du groupe.

Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, est venu en conclusion apporter son soutien au groupe mutualiste estimant notamment que le Dividende sociétal était un élément essentiel du rôle que doivent jouer l'ensemble des entreprises dans la société afin que l'économie de marché devienne « plus inclusive et plus solidaire ».



De même, le 7 octobre 2025 à l'Olympia, l'évènement « 2040 avec le Crédit Mutuel » réunissait plus de 2 000 collaborateurs pour une vision prospective de la banque de demain. Parmi les tables rondes qui étaient proposées, plusieurs traitaient de l'engagement, de la solidarité et de l'écologie : « Redéfinir les missions de l'entreprise : quels enjeux pour la société future ? », « Construire une société sans fractures ? Associations et entreprises, le pari gagnant » ou encore « Vers un monde à +2 degrés : comment faire prendre à tous le train de la révolution écologique ? ».



D'autres événements spécifiques ont été organisés dans l'année, comme celui consacré à « L'Épargne Solidaire » au mois de mars. En 2024, le Livret d'Épargne pour les Autres distribué par le Crédit Mutuel et le CIC a permis de récolter 4,7 millions d'euros de dons grâce à nos clients, un soutien significatif au monde associatif qui place ce livret comme le premier livret d'épargne solidaire de France. En 2025, cela représente près de 7 millions d'euros !

Pour embarquer l'ensemble de ses parties prenantes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a multiplié les communications : newsletters, communiqués de presse... À l'occasion du CESE, le « Magazine du Dividende sociétal », réalisé en partenariat avec le Nouvel Obs et Le Monde, a été imprimé à 274 000 exemplaires et diffusé dans toutes les agences CIC et aux abonnés.



Arbre à mission dans la Caisse de Crédit Mutuel de Bruay-La-Buissière

Enfin, le groupe a lancé « Conversation », une série de vidéos présentées par Daniel Baal qui mettent en avant les nombreuses initiatives du Dividende sociétal à travers l'interview d'acteurs engagés, qu'ils soient entrepreneurs innovants ou représentants du milieu associatif. Une série où l'on plonge dans le quotidien de celles et ceux qui agissent pour une société plus juste et plus solidaire.

18 engagements

MISSION #1 Accompagner nos clients au mieux de leurs intérêts

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

MISSION #3 Mettre la technologie au service de l'humain

MISSION #4 Contribuer au développement des territoires

MISSION #5 Œuvrer pour une société plus juste et plus durable

1

Créer davantage de valeur et accroître notre impact environnemental et social en consacrant 15 % de notre résultat net au Dividende sociétal

15,1 % soit 622 millions d'euros en 2025

2

Construire des relations durables avec chacun de nos clients grâce au conseiller dédié non commissionné de proximité

99,67 % des clients disposent d'un conseiller dédié sans aucune commission versée aux conseillers des réseaux CIC

3

Prévenir le surendettement en développant l'éducation financière et budgétaire de nos clients

Le programme d'éducation budgétaire et financière (démarche relationnelle, contenus pédagogiques, outils adaptés) a été lancé en mars 2026

4

Garantir l'égalité salariale femmes-hommes et la parité dans nos instances de gouvernance et directions

Égalité salariale : seules 441 femmes (3,51 % de la population totale) sont concernées par un écart de rémunération de plus de 3 %
Parité : 52,26 % de femmes dans la catégorie cadre et 62,9 % de femmes au sein des promotions de l'EDD

5

Miser sur les talents d'où qu'ils viennent en recrutant 30 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

31,74 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales, en ligne avec l'objectif de 30 % en moyenne sur la durée du plan stratégique 2024-2027

6

Agir contre le renoncement aux soins en avançant les frais de santé de nos assurés avec le Tiers Payant Intégral

164 M€ de frais de santé avancés avec la Carte Avance Santé

7

Défendre l'égalité des chances en permettant aux jeunes d'accéder aux études supérieures de leur choix avec le Prêt Etudiant Solidaire à 0 %

Plus de 12 000 prêts débloqués pour aider les jeunes des classes moyennes et populaires

8

Lutter contre les discriminations dans l'accession à la propriété en supprimant le questionnaire de santé et le CDI obligatoire

Près de 86 000 bénéficiaires particuliers et professionnels à date pour le questionnaire de santé et plus de 600 prêts
Nouvelles formes d'emploi débloqués

9

Aider nos aînés à bien vieillir à leur domicile en leur proposant des financements bonifiés pour adapter leur logement

Démarrage de l'offre : 10 prêts débloqués pour aider nos aînés dans l'adaptation de leur logement (barre d'appui, monte-escalier...)

11

Garantir la confidentialité des données de nos clients en s'engageant à ne jamais les commercialiser

Dans le cadre de la Charte de protection des données et de la Charte éthique de l'IA, le groupe s'est engagé à ne jamais commercialiser les données de ses clients à des fins de prospection commerciale

13

Investir 5 % de nos fonds propres dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires

5,4 % des fonds propres du groupe, soit 3 789 M€ en 2025

15

Contribuer à la lutte contre les déserts médicaux avec une offre facilitant l'installation des médecins et des professionnels de santé dans les territoires

35 prêts Installations Santé Territoires à 0 % débloqués pour 1,1 M€ d'encours

17

Créer un Fonds d'urgence mutualiste pour intervenir rapidement en cas d'événements critiques

Aides financières (mécénat) débloquées rapidement afin d'apporter une réponse immédiate aux catastrophes

10

Former 100 % de nos conseillers et sensibiliser 100 % de nos administrateurs aux violences faites aux femmes et proposer aux victimes un compte bancaire personnel, gratuit et non connu du conjoint

26 comptes ouverts depuis juillet 2024 ; une formation à lancer courant 2026 à destination des collaborateurs en point de vente, et une sensibilisation pour nos administrateurs

12

Veiller à une Intelligence Artificielle qui garde l'humain au cœur de la relation en garantissant à tous le droit de faire appel à un conseiller

Possibilité pour les clients de faire appel à un conseiller en cas de dysfonctionnement de l'IA et 100 % des projets d'IA renseignés dans la plateforme dédiée bénéficient d'une supervision humaine

14

Soutenir les agriculteurs en favorisant la transmission des exploitations et la transition écologique avec des prêts bonifiés

130 prêts Installation Agri débloqués pour 19 M€ d'encours

16

Être le partenaire de référence des associations en leur offrant des solutions pour tous leurs besoins et en finançant leurs projets avec une politique forte de mécénat et de partenariat

12 253 associations équipées avec le Package bancaire remboursé, 106 M€ consacrés aux actions de mécénat et de partenariat portées par le groupe

18

Réduire l'empreinte carbone de notre bilan de 20 % d'ici 2027 pour contribuer à la décarbonation de l'économie

-9,4 % à fin 2025 (vs. baseline fin 2023)



**LE DIVIDENDE
SOCIÉTAL**
— COMME PREMIER —
ENGAGEMENT
DE L'ENTREPRISE À MISSION

UN AN DE RÉALISATIONS CONCRÈTES POUR BÂTIR
UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Le Dividende sociétal, moteur de la transition

Décidé par la Chambre Syndicale et Interfédérale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en décembre 2022 et lancé début janvier 2023, le Dividende sociétal est le fruit d'une conviction forte : assurer un meilleur partage de la valeur, en mettant notre performance financière au service du bien commun.

Il nous permet d'innover sur des projets à forte utilité sociale et environnementale. Cette décision audacieuse montre la voie d'un modèle d'entreprise vertueux pour construire un monde plus juste et plus durable.

Grâce au Dividende sociétal qui vise à investir chaque année 15 % du résultat net du groupe dans des projets à impacts positifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale CIC mettent leur performance financière au service de l'utilité collective, en allant au bout de l'entreprise à mission. En 2025, nous faisons le choix de l'inscrire explicitement comme notre premier engagement de l'entreprise à mission.

Le Comité de mission présidé par Fleur Pellerin est d'ailleurs pleinement engagé dans le suivi du Dividende sociétal depuis son démarrage en 2023. Il prend connaissance de l'avancement des projets, mesure les résultats, émet des propositions. Pour cela, il rencontre régulièrement les personnes en charge de la gestion opérationnelle du Dividende sociétal, les interroge sur leur activité et leurs réalisations.

Avec le Dividende sociétal, nous sommes les premiers et, aujourd'hui encore, les seuls à consacrer de manière pérenne 15 % du résultat net du groupe chaque année au partage de la valeur.

Le Dividende sociétal dispose de modalités de gouvernance différentes pour chacun de ses trois leviers. L'ensemble est piloté par la Présidence et la Direction Générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le Fonds est doté d'un conseil d'administration et d'un comité stratégique. Les offres à tarification inclusive et solidaire sont validées ou prorogées par la Présidence et la Direction générale. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un comité exécutif et de deux commissions thématiques.

Du soutien de start-up œuvrant à réduire l'empreinte carbone au mécénat pour les Restos du Cœur en passant par le financement de la rénovation de logements, **ce mécanisme innovant de partage de la valeur repose sur 3 leviers d'action complémentaires :**

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire (FRES)

Pour investir dans des projets entrepreneuriaux à fort impact

Les offres à tarification inclusive et solidaire

Pour changer le modèle et contribuer à la transformation du secteur de la banque et des assurances

Les actions de mécénat et de soutien au monde associatif

Pour rester le partenaire historique de la vie associative et des structures d'intérêt général à travers du mécénat réalisé aussi bien au niveau national qu'au niveau local, et du soutien au monde associatif avec des partenariats



Opérationnel dès son lancement avec 439 millions d'euros engagés sur la première année, le Dividende sociétal augmente la cadence en 2024 avec 574 millions d'euros et atteint **622 millions d'euros en 2025, soit déjà plus d'1,6 milliard d'euros en cumulé sur ces 3 premières années.**



Montants 2025

359 M€

Fonds à impact

157 M€

Offres à tarification inclusive et solidaire

106 M€

Mécénat et soutien au monde associatif

Total

622 M€

LEVIER 1

Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Géré par **Crédit Mutuel Impact** (société de gestion agréée par l'AMF) au sein du pôle gestion d'actifs de **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, le **Fonds Révolution Environnementale et Solidaire**, créé en juin 2023, est un fonds durable à impact (fonds article 9 au sens de la réglementation SFDR⁽¹⁾) qui investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires.

359 M€⁽²⁾
en 2025

Avec un périmètre d'investissement large, il s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes pour la transformation environnementale et sociétale.

Le Fonds intervient sur 6 thématiques d'investissements alignées sur celles de la planification écologique de la France : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux consommer, mieux se nourrir, mieux produire, et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Sans objectif de rendement financier à court terme, le fonds vise une plus-value écologique et/ou sociale.

⁽¹⁾Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une classification des fonds. Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG et ainsi encadrer les opérations financières pour soutenir le développement durable et notamment la lutte contre le réchauffement climatique.
⁽²⁾Montants abondés dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire sur l'année 2025.

Mieux préserver

Forêt de Dambach

Forêt d'Amboise

Forêt d'Arpheuilles / **Forêt de Meillant**

Seacure

Mieux se loger

Colonies

Mieux se nourrir

Agrilife Studio

Lisaqua

Fytekko

CapAgro Agrifood Tech Innovation II

Mieux produire

TOWT (Trans Oceanic Wind Transport)

Sweetech Energy

Sublime Energie

Alpinov X

Vela Sail for Goods

Grand Est Energies

Energio

Néolithé

Eco-tech CERAM

Axeleo GreenTech Industry

Mincatec Energy

Renaissance Fusion

Zadient Technologies

Mieux se déplacer

Mobyfly

Zoom sur 2025

5 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Eco-tech CERAM : 30 % de l'énergie consommée dans le monde est perdue sous forme de chaleur. Eco-tech CERAM est une société toulousaine qui récupère de la chaleur fatale industrielle (jusqu'à 1000°C), la stocke via des matériaux réfractaires et la réinjecte pour des usages ultérieurs.

Zadient Technologies : société française basée près de Chambéry qui développe un procédé innovant pour la production de carbure de silicium générant des coûts de production très bas et un niveau de pureté inédit. Le carbure de silicium constitue la matière première pour certains composants semiconducteurs utilisés dans les véhicules électriques, les éoliennes, les panneaux photovoltaïques et l'aérospatiale. Il se substitue au silicium, permettant ainsi d'éviter d'importantes pertes d'énergie.

Mobyfly : société suisse qui développe des bateaux électriques avec hydrofoils rétractables pour le marché des fast-ferries. À terme, Mobyfly offrira une alternative décarbonée aux collectivités et aux opérateurs pour exploiter les lignes maritimes.

Forêt de Meillant : cette acquisition de la forêt de Meillant (1780 ha) est connexe à la forêt d'Arpheuilles (1000 ha). Ce massif, situé dans le Cher, proche de la forêt de Tronçais, est au cœur de la filière économique du chêne.

Seacure : société marseillaise qui a développé une technologie permettant de produire un agglomérat rocheux en milieu marin (le géocorail) grâce aux sédiments et minéraux naturels présents dans la mer par électrolyse. Ce matériau minéral biomimétique possède une structure poreuse qui favorise l'installation de la faune et de la flore marine, accélérant la régénération des écosystèmes dégradés. Le géocorail renforce durablement les infrastructures portuaires et maritimes et réduit considérablement l'empreinte carbone des ouvrages en supprimant l'usage du béton et en limitant le recours au transport de blocs de pierre.

Mesures d'impact

Les principaux indicateurs d'impact du Fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont définis autour de 3 thématiques et de 6 indicateurs :

Le climat

Les tonnes de CO₂ évitées par million d'euros investi

La production d'énergies renouvelables (MWh)

L'environnement (terre, eau, vivant)

Les tonnes de matières, déchets, produits nocifs évitées par million d'euro investi

L'indice de biodiversité potentielle

Les personnes

Le nombre d'emplois créés

Le nombre de bénéficiaires par an

Offres à tarification inclusive et solidaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC développent des services de bancassurance solidaires pour favoriser l'inclusion de toutes et tous, avec un accompagnement à la transition écologique et un soutien particulier apporté à leurs clients les plus fragiles.

157 M€

en 2025

19 offres à fin 2025

Depuis 2023

- Assurance Responsabilité du Dirigeant offerte pour les associations
- Prêt vélo à 0 %
- Package bancaire associations
- Solutions et recouvrement solidaires (Cofidis)

Depuis 2024

- Suppression du questionnaire de santé (particuliers) (*lancée en 2021*)
- Livret d'Épargne pour les Autres
- Exonération des frais de succession (*non reconduit en 2026*)
- Prêt installation agricole
- Prêt Étudiant Solidaire à 0 %
- Préfinancement des aides à la rénovation énergétique

Depuis 2025

- Financement de l'installation des professions de santé en zones sous-dotées
- Prêt coup de pouce collectivités
- Garantie "Aide à la Famille" en assurance emprunteurs / prévoyance
- Aide Mutualiste en Santé
- Prêts autonomie au domicile et en mobilité
- Prêt photovoltaïque (PRO)
- Leasing Électrique (PRO) (*terminée fin 2025*)
- Suppression du questionnaire de santé (PRO, ENT, AGRI)
- Prêt véhicule électrique bonifié

Un impact positif

Prêt Étudiant Solidaire

84 % des clients⁽¹⁾ estiment que le prêt Étudiant Solidaire à taux zéro leur a permis d'augmenter leurs chances de réussite

Questionnaire de santé

Près de 250 000 bénéficiaires de la suppression du questionnaire de santé pour l'assurance emprunteur des particuliers depuis 2021

Livret d'épargne pour les autres

73 % des clients⁽¹⁾ donnent plus à des associations grâce au LEA

Offre package bancaire associations

Pour 82 % des associations, la suppression des cotisations a un impact budgétaire

Préfinancement des aides à la rénovation énergétique

93 % des bénéficiaires⁽¹⁾ du préfinancement des aides gagnent au moins 2 classes de DPE après les travaux

⁽¹⁾Source : étude réalisée avec l'IFOP

Zoom sur 2025

9 NOUVEAUX DISPOSITIFS LANCÉS

Financement de l'installation des professions de santé en zones sous-dotées (Aide Install' Santé Pro) : prêt à taux 0 %, pour un montant compris entre 10 000€ et 50 000€, destiné au financement de l'installation d'un professionnel de santé (création, reprise d'une activité existante ou association) dans une zone où l'Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est inférieur ou égal à 2,5.

Aide Mutualiste en Santé : cette aide exceptionnelle peut couvrir des restes à charge pouvant aller jusqu'à 5 000 € par dossier (ex : dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation, adaptation du logement, aides à la mobilité, aide et assistance à domicile...).

Prêt photovoltaïque (PRO) : ce dispositif permet de financer l'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'à 100 kWc aux conditions suivantes : taux client à 1 % et montant de 10 000€ à 100 000€.

Leasing Électrique (PRO) : sélection de 4 modèles de véhicules particuliers ou utilitaires légers électriques (marques françaises), en Location Longue Durée des 1 000 premiers véhicules achetés via Crédit Mutuel Leasing ; une remise de 1 000€ sur le 1^{er} loyer HT.

Prêt véhicule électrique bonifié : ce dispositif permet à nos clients particuliers de financer un véhicule électrique (Crit'Air 0) neuf ou d'occasion à un taux de 1 %.

Prêt coup de pouce collectivités : crédit d'investissement aux collectivités (petites communes de moins de 5 000 habitants) proposé à un taux fixe de 1,5 % et jusqu'à 100 000€, afin de soutenir leurs projets de services à la population, de transition écologique ou d'infrastructures durables.

Garantie « Aide à la Famille » en assurance emprunteurs/prévoyance : cette garantie prend en charge tout ou partie des échéances d'un crédit immobilier finançant une résidence principale. Elle est mise en œuvre dans le cas où un des parents est contraint de réduire ou cesser son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident grave.

Prêts autonomie au domicile et en mobilité :

- > Adaptation logement : permettre aux seniors et aux personnes en situation de handicap de faciliter leurs travaux d'aménagement de leur logement en préfinançant l'aide d'Etat MaPrimAdapt' et en finançant à taux 0 % le reste à charge de leurs travaux.
- > Adaptation véhicule : permettre aux personnes en situation de handicap d'adapter leur voiture et faciliter leurs déplacements en préfinançant les aides de l'État et le reste à charge à taux 0 %.

Suppression questionnaire santé (PRO, ENT, AGRI) : suppression du questionnaire de santé en assurance des emprunteurs pour tous les clients professionnels fidèles (entrepreneurs, artisans, agriculteurs...) ; pas de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé tant pour leurs nouveaux crédits professionnels que ceux déjà en cours. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes pour un prêt professionnel : (1) jusqu'à 500 000 euros d'encours assuré par emprunteur, (2) avoir moins de 62 ans lors de la souscription du contrat, (3) être client du Crédit Mutuel, de la BECM ou du CIC depuis au moins 7 ans.

Le mécénat et le soutien au monde associatif

106 M€

en 2025

Troisième et dernier pilier du Dividende sociétal, et non des moindres, ce volet rassemble :

- **Le mécénat direct et de compétences** (au niveau des caisses locales et des Fédérations de Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale, du réseau CIC, des filiales et des métiers spécialisés) ;
- **Les subventions accordées aux fondations internes** (propres à des Fédérations ou entités) et à la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture ;
- **Le mécénat réalisé via la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, qui œuvre depuis 2021 pour un monde plus juste et plus durable à travers ses deux domaines d'action « Solidarité et Territoires » et « Environnement » ;
- **Des partenariats forts et engagés avec les associations locales** jusqu'à des structures nationales dans la musique, le sport et la culture.

La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale en quelques mots

Créée en 2021 et abritée par la Fondation de France, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale est venue compléter les nombreuses actions de mécénat portées par les réseaux et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle accompagne le monde associatif autour de la solidarité sur les territoires et de la préservation de l'environnement. Elle soutient de grands projets à vocation nationale, des initiatives innovantes ou des appels à projets mobilisant l'ensemble de son réseau.

Depuis 2023 son budget lui est alloué dans le cadre du Dividende sociétal. En 2025, elle disposait d'un budget de 56 millions d'euros et a ainsi pu accompagner 138 associations. A titre d'exemples, la Fondation a soutenu en 2025 : Septentrion Environnement dans son projet d'étude et de conservation des organismes marins en Méditerranée ; Camping care pour donner un accès à l'hygiène et aux soins de bien-être aux femmes en situation de grande exclusion ; les Banques Alimentaires pour une initiative inédite « Le Rayon », nouveau réseau de distribution directe des Banques Alimentaires ; et enfin le Palais de la Porte Dorée à Paris dans le cadre de son exposition « migration et climat » destinée à sensibiliser aux effets du changement climatique sur les populations humaines, la faune et la flore. Fin août, 35 adolescents ukrainiens âgés de 14 à 17 ans étaient accueillis au Bischenberg (centre de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) pour un séjour découverte loin des bombardements.

En outre, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a organisé la troisième édition de ses Assises le 20 mai 2025 au Muséum national d'Histoire Naturelle. Plus de 200 participants, dont 150 dirigeants associatifs et une dizaine de fondations, étaient réunis autour du thème « Nos énergies en commun ».

Zoom sur 2025

EXEMPLES D'INITIATIVES FORTES

Appel à projets Biodiversité lancé par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le 3^{ème} appel à projets de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale portait sur le thème : « Faune et flore en danger : protéger et préserver les espèces menacées ». Avec une enveloppe de 2 millions d'euros, la Fondation soutient des initiatives locales concrètes pour sauvegarder la biodiversité. Protection du hérisson d'Europe en milieu urbain, préservation du corail méditerranéen, sauvegarde des échassiers migrateurs : 3 exemples issus de la soixantaine de projets lauréats, révélateurs de la dynamique de nos territoires pour la protection de la biodiversité.

Programme sur l'enfance défavorisée lancé par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale : en France, près de 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Plus grave encore, chaque nuit, plus de 2 000 enfants dorment dans la rue, dont un quart a moins de trois ans. Face à cette situation, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le 23 mai 2025 le Programme national pour l'enfance défavorisée, doté de 17 millions d'euros grâce au Dividende sociétal. Ce programme rassemble une coalition d'ONG dont les sept premières sont le Secours populaire français, Les Restos du Cœur, le Secours Catholique-Caritas France, Im'pactes, la Cimade, Médecins du Monde et Action Éducation. Avec cette coopération rassemblant les compétences du monde de l'entreprise et du secteur associatif, la Fondation souhaite agir sur trois volets : l'hébergement d'urgence, l'accès aux soins et l'accès aux droits. La Fondation est également devenue mécène du premier centre de santé dédié aux enfants victimes de maltraitements, porté par l'association Im'pactes. Ce centre d'appui à l'enfance permettra d'accompagner jusqu'à 2 000 enfants par an.

D'autres exemples de notre engagement au sein du groupe : l'appel de fonds pour l'édition 2025 du Téléthon, le soutien apporté à l'association Save the Children, mais aussi nos partenariats avec par exemple la Fédération Française de Volley ou la Fédération Française de Tennis de Table.

Un impact positif

Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 5 ans d'activité, plus de 300 associations soutenues et plus de 140 M€ versés aux associations œuvrant pour la solidarité et l'environnement.



Lutte contre les déserts de solidarité :
+37 500 personnes accompagnées
sur **13 régions** en France



17 000 jeunes intégrés dans un parcours pour une insertion professionnelle et citoyenne durable



Dons alimentaires à plus
de **6 000 associations** partout
sur le territoire



7,7 tonnes de déchets et
+6000 personnes sensibilisées



2 749 hectares de forêts conduites vers des modes de gestion vertueux et durables



DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

— TOUJOURS PLUS AMBITIEUX ET ANCRÉS —
DANS LES ENJEUX DE NOTRE ÉPOQUE

1 Créer davantage de valeur et accroître notre impact environnemental et social en consacrant 15 % de notre résultat net au Dividende sociétal

MISSION #5 *Cœuvrer pour une société plus juste et plus durable*

Point d'orgue de ces engagements et choix fondateur du groupe : le Dividende sociétal démontre avec conviction que performance et solidarité sont indissociables. L'objectif est de mobiliser plus de 2,5 milliards d'euros d'ici 2027, en affectant 15 % du résultat net chaque année, pour investir dans des projets à fort impact environnemental et/ou sociétal, porter des offres à tarification inclusive et solidaire, et renforcer la solidarité dans les territoires grâce au mécénat et aux partenariats avec les associations locales comme les grandes ONG.

Mise en place du Dividende sociétal pour tendre vers les 15 % :

- Mise en œuvre des 3 leviers d'actions : fonds à impact, offres, mécénat & soutien au monde associatif.
- Sur l'année 2025, les montants totaux consacrés au Dividende sociétal s'élèvent à 622 M€, soit 15 % du résultat net (2024), en ligne avec l'objectif fixé.
- Depuis 2023, cela représente plus de 1,6 Md € en cumulé.

Périmètre : groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale



2 Construire des relations durables avec chacun de nos clients grâce au conseiller dédié non commissionné de proximité

MISSION #1 Accompagner nos clients au mieux de leurs intérêts

Pourcentage de clients disposant d'un conseiller dédié :

— 99,67 % des clients disposent d'un conseiller dédié en 2025. Par ailleurs, 0 commission versée aux conseillers des réseaux CIC en 2025.

Périmètre : réseaux des agences du CIC et de ses banques régionales

Commentaires : la part des clients n'ayant pas un conseiller dédié correspond aux périodes transitoires, notamment en cas de changement d'affectation de conseiller.

Parce que chaque client doit pouvoir bénéficier du meilleur service, nous lui proposons un conseiller dédié de proximité, à même de créer et de développer une relation durable fondée sur l'écoute, la proactivité et la pertinence du conseil. Grâce à l'absence de système de commissionnement, cette relation est d'emblée fondée sur la confiance.

À l'heure du digital, le chargé de clientèle reste plus que jamais le pivot d'une relation omnicanale. Cet engagement historique est réaffirmé dans le cadre de la qualité d'entreprise à mission.

3 Prévenir le surendettement en développant l'éducation financière et budgétaire de nos clients

MISSION #1 Accompagner nos clients au mieux de leurs intérêts

Parce que l'éducation financière est essentielle pour que chacun puisse être autonome et prendre des décisions financières éclairées, le groupe a pour ambition de rendre accessibles la connaissance et les compétences nécessaires pour gérer au mieux son budget et réaliser sereinement ses projets.

Plus de 80 % des Français ont des connaissances moyennes ou faibles en matière de finance. En particulier les moins de 35 ans qui attendent un meilleur accompagnement de la part de leur partenaire financier : 35 % de la « Gen Z » se sentent mal préparés à gérer leurs finances personnelles. L'objectif est de permettre à nos clients de faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause (rôle de conseil d'une banque) en créant un parcours d'accompagnement sur l'éducation budgétaire et financière, avec en première cible les jeunes (axe prioritaire 2026).

L'objectif est d'apporter un programme innovant visant à renforcer l'autonomie financière des clients au travers de trois piliers complémentaires : une démarche relationnelle repensée où le conseiller prend une casquette de coach en finances, des contenus pédagogiques adaptés à chaque cible, dont certains ont été développés en collaboration avec l'Association Crésus, et des outils facilitant notamment la gestion et la maîtrise de son budget.

Déploiement de la démarche d'éducation budgétaire et financière :

— Le programme d'éducation budgétaire et financière global va permettre d'enrichir notre proposition de valeur dans les réseaux CIC.

— Le programme a été lancé lors de la « Semaine nationale de l'Éducation financière » du 16 au 22 mars 2026 : en parallèle de la diffusion des vidéos, une mobilisation de l'ensemble des réseaux autour d'une animation en point de vente avec des jeunes de 14-17 ans (jeu de cartes à énigmes sur la thématique de l'éducation budgétaire et financière).

Périmètre : réseaux CIC

4 Garantir l'égalité salariale femmes-hommes et la parité dans nos instances de gouvernance et directions

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Parce que l'égalité salariale femmes-hommes est au cœur de la politique « Diversité et Inclusion » du groupe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité en 2022 corriger de manière collective les disparités salariales non justifiées qui pouvaient exister entre ses salariés. En ce sens, un accord a été conclu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour réduire à un maximum de 3 % les écarts entre les moyennes de rémunération des femmes et des hommes sur toutes les catégories. Les efforts ont ensuite perduré avec l'objectif que ce sujet n'en soit plus un à l'avenir.

La parité au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC ne se limite pas à la réduction des inégalités salariales. C'est avant tout une somme d'engagements pris sur la durée pour promouvoir et accompagner la carrière des femmes. Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire fixe un objectif de 50 % de femmes cadres du groupe et de 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe (dont comités de direction, comités exécutifs, et conseils d'administration).

En matière de formation, aucune session de l'École des Directrices et des Directeurs de caisses et d'agences ne démarre sans avoir la parité. Un réseau féminin "Crédit Mutu'Elles" a aussi été créé avec l'ambition de contribuer à l'accélération de la réussite professionnelle et l'épanouissement des femmes du groupe.

Garantir une égalité salariale dans notre groupe :

- Depuis 2024, les mesures correctives spécifiques ne sont plus saisissables. Les mesures sont confondues avec les motifs classiques d'augmentations et de promotions individuelles, ce qui ne permet pas de les isoler.
- Le nombre de femmes concernées par un écart de salaire de plus de 3 % est de 441* (3,51% de la population totale CIC).

Objectif de 50 % de femmes dans la catégorie cadre d'ici 2027 :

- Au 31/12/2025, 52,26 % des cadres sont des femmes, en ligne avec l'objectif de 50 % fixé à horizon 2027.

Objectif de minimum 50 % de femmes au sein des promotions de l'École des Directrices et Directeurs :

- En 2025, 3 nouveaux groupes CIC ont été engagés.
- Sur un total de 35 participants, il y a eu 62,9 % de femmes (soit 22 participantes).

(*) L'indicateur suivi est le pourcentage d'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes par tranche d'âge et par catégorie.

Périmètre : CIC et banques régionales

Périmètre : promotions EDD des réseaux CIC





5 Miser sur les talents d'où qu'ils viennent en recrutant 30 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Pourcentage d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales :

- Au 31 décembre 2025, 523 alternants ont été recrutés au CIC sur l'année, dont 31,74 % issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.
- Des actions concrètes au niveau du Pôle Campus et du Pôle Recrutement sont mises en place pour renforcer cet engagement avec la volonté d'atteindre les 30 % en moyenne sur la durée du plan stratégique 2024-2027 (soit 4 ans).

Périmètre : banques et filiales CIC

Commentaires : À noter que par rapport aux chiffres 2024, le groupe est revenu à la définition initiale des zones rurales (communes de moins de 5 000 habitants - source INSEE) afin d'être cohérent dans le suivi dans le temps.

Parce que nous souhaitons être un employeur socialement responsable et engagé, nous sommes attachés à refléter dans nos équipes la diversité et la mixité sociale de la société qui nous entoure. Cette volonté est à l'origine de notre engagement en faveur de l'inclusion des publics éloignés de l'emploi et résidant dans les quartiers prioritaires ou les zones rurales.

Dans un contexte économique compliqué, les jeunes peinent parfois à trouver un stage ou un contrat d'alternance.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé dans divers partenariats pour les aider. Il participe à des "job dating" inclusifs dédiés, renforce ses partenariats avec des associations (Nos Quartiers ont du Talent, RURA, FACE), sensibilise fortement les référents écoles.

6 Agir contre le renoncement aux soins en avançant les frais de santé de nos assurés avec le Tiers Payant Intégral

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Parce que nous voulons proposer des services à forte valeur ajoutée à nos clients, la carte Avance Santé, une exclusivité sur le marché depuis 2005, dispense les assurés de faire l'avance de leurs frais de santé. Grâce à cette carte gratuite, le patient règle directement ses soins mais n'est débité qu'après avoir reçu les remboursements de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé. La carte Avance Santé, proposée depuis 20 ans, reste un choix fort du groupe qui fait encore complètement sens aujourd'hui au regard des difficultés d'accès aux soins. Il nous paraissait ainsi pertinent de remettre en lumière ce dispositif différenciant au sein de nos nouveaux engagements.

Existence du Tiers Payant Intégral / carte Avance Santé :

- En 2025, près de 300 000 cartes Avance Santé sont en circulation, ce qui représente 2,4 millions de paiements et plus de 164 M€ de frais de santé avancés.
- En limitant l'impact sur le budget de ses assurés, le CIC agit concrètement contre le renoncement aux soins.

Périmètre : réseaux CIC

7 Défendre l'égalité des chances en permettant aux jeunes d'accéder aux études supérieures de leur choix avec le Prêt Étudiant Solidaire à 0 %

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Mise à disposition du Prêt Étudiant Solidaire 0 % :

- Avec plus de 12 244 prêts débloqués sur l'année 2025, le Prêt Étudiant Solidaire à 0 % est au service des jeunes des classes moyennes et populaires.
- Cette aide est entièrement financée par le Dividende sociétal à hauteur de 21 M€.

Périmètre : réseaux CIC

Parce que nous voulons agir contre les inégalités de destin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC ont lancé en 2024, le Prêt Étudiant Solidaire, un financement sans intérêt, ni frais de dossier.

Alors que les jeunes subissent de plein fouet la hausse du coût de la vie et des frais de scolarité, le groupe mutualiste soutient les étudiants pour qu'ils ne soient pas contraints de choisir par défaut leurs études, d'y renoncer ou de les abandonner faute de moyens financiers.





8 Lutter contre les discriminations dans l'accès à la propriété en supprimant le questionnaire de santé et le CDI obligatoire

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Pour que la santé ne soit plus un frein à l'accès à la propriété et dans une société où de nouvelles formes d'emploi se multiplient, le CIC supprime les formalités médicales et le CDI obligatoire pour ses clients fidèles qui empruntent pour acquérir leur résidence principale.

La suppression du questionnaire de santé

Dès novembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale décidait d'assurer le crédit immobilier de ses clients fidèles pour leur résidence principale, sans aucune formalité médicale. Ce choix pionnier de supprimer le questionnaire médical a, peu de temps après, inspiré la loi Lemoine, entrée en vigueur en juin 2022. En faisant changer la loi, et en continuant d'agir au-delà du dispositif légal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait évoluer la logique assurantielle d'individualisation du risque au détriment des plus vulnérables vers une logique de mutualisation du risque au bénéfice de tous. Il contribue ainsi à mettre fin aux discriminations liées à la santé pour l'accès à la propriété.

En 2025, nous allons encore plus loin. Nous supprimons les discriminations sur l'état de santé pour nos clients Professionnels, Entreprises et Agriculteurs fidèles. Depuis novembre 2025, ils peuvent souscrire un prêt professionnel, sans aucune formalité médicale, jusqu'à 500 000 € par assuré, et dont la souscription arrive avant le 62^e anniversaire de l'emprunteur afin de l'accompagner tout au long de son activité professionnelle.

Le Prêt Nouvelles formes d'emploi

En France, la part des emplois hors Contrat à Durée Indéterminée est en augmentation. Afin de nous adapter aux évolutions du marché de l'emploi et pour permettre à nos clients depuis plus de trois ans, non détenteur d'un contrat de travail en CDI, d'accéder à la propriété pour leur résidence principale, une nouvelle offre de prêt immobilier innovante et adaptée aux besoins spécifiques de cette typologie de clientèle a été créée en 2024 : le Prêt Nouvelles formes d'emploi.

Cette offre permet une flexibilité à la hausse comme à la baisse dans les remboursements de crédit pour s'adapter aux revenus des emprunteurs pouvant être irréguliers. Celle-ci est ouverte aux types de statuts et de contrats suivants : CDD, intérim (hors CDI), saisonnier, intermittent du spectacle, freelance, auto-entrepreneur.

Suppression effective du questionnaire de santé :

- Depuis 2021, près de 76 000 bénéficiaires depuis la suppression du questionnaire de santé pour les particuliers.
- Depuis novembre 2025, près de 10 000 bénéficiaires depuis la suppression du questionnaire de santé pour les professionnels.
- Fin d'un tarif différencié (surprime) et/ou des exclusions de garanties liées à l'état de santé (pathologie, indice de masse corporelle).

Mise à disposition du prêt Nouvelles formes d'emploi :

- Environ 636 prêts débloqués sur l'année pour un encours total de 90 M€.

Périmètre : Réseaux CIC

9 Aider nos aînés à bien vieillir à leur domicile en leur proposant des financements bonifiés pour adapter leur logement

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Parce que nous voulons soutenir les publics les plus fragiles, nous donnons corps à notre ambition d'une tarification plus solidaire et inclusive inscrite dans le Dividende sociétal.

Avec un nouveau prêt à taux 0 %, le Crédit Adaptation Logement, nous agissons concrètement pour répondre aux besoins essentiels de nos aînés : adapter leur logement (exemples : aménagement de la salle de bain avec barre d'appui, monte-escalier ou rampe d'accès, etc.) et ainsi renforcer l'autonomie de ceux qui en ont le plus besoin.

Les prêts autonomie correspondent à un besoin de société grandissant et que nous souhaitons accompagner. L'impact de ces dispositifs est encore limité mais des pistes d'amélioration de l'exposition de l'offre sont à l'étude. D'autres offres dans le domaine du bien-vieillir seront amenées à émerger dans les prochaines années.

Mise à disposition du Financement de l'autonomie à domicile :

— L'offre, qui a été lancée à la fin de l'été 2025, comptabilise 10 prêts débloqués à fin d'année.

Périmètre : réseaux CIC



10 Former 100 % de nos conseillers et sensibiliser 100 % de nos administrateurs aux violences faites aux femmes et proposer aux victimes un compte bancaire personnel, gratuit et non connu du conjoint

MISSION #2 Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Parce que nous voulons lutter contre toutes les discriminations, nous accompagnons les femmes victimes de violences conjugales en leur proposant un package bancaire gratuit pendant un an qui les aide à retrouver leur indépendance financière. Plus largement, nous souhaitons promouvoir l'émancipation économique des femmes et contribuer à la prévention des violences économiques par la formation de nos collaborateurs et la sensibilisation de nos élus à ces sujets.

Conjointement avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), nous avons pris la parole en novembre 2025 sur les violences économiques faites aux femmes dans un cahier spécial en partenariat avec le journal *Libération*. Il rend compte des résultats d'un sondage IFOP (deuxième édition) pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la FNSF selon lequel 28 % des femmes interrogées n'ont pas l'usage d'un compte bancaire personnel. Cette tendance montre la vulnérabilité des femmes en couple, notamment en cas de séparation ou de difficultés conjugales.

Proposition d'un package bancaire solidaire aux femmes victimes de violences économiques :

- 26 comptes ont été ouverts depuis novembre 2024.
- Ce compte, inconnu du conjoint, dont les femmes victimes de violences conjugales peuvent bénéficier gratuitement pendant un an, vise à les aider à retrouver leur indépendance financière. Il est indispensable que la victime soit accompagnée dans sa démarche par l'une des 81 associations appartenant à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.
- Cette offre Solidarité Urgence comprend également, depuis novembre 2024, 6 mois d'abonnement offerts à HOMIRIS, notre filiale de télésurveillance du groupe, afin de protéger le domicile des victimes.

Périmètre : réseaux CIC

Mise à disposition d'une formation pour les conseillers sur les violences économiques :

- Une formation a été préparée en collaboration avec les équipes du groupe et de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, articulée en 5 modules : une introduction avec une vidéo du Directeur Général Éric Petitgand, un chapitre sur les violences dans le couple, puis un zoom sur l'engagement du groupe concernant les violences économiques, suivi d'une partie sur les violences économiques pour mieux les repérer et agir, et enfin un quiz d'évaluation.
- La formation obligatoire sera lancée courant 2026 à destination des collaboratrices et collaborateurs en point de vente.
- Une formation similaire a été également préparée à destination des membres des conseils d'administration pour les sensibiliser au sujet lors d'un séminaire.

Périmètre : réseaux CIC

11 Garantir la confidentialité des données de nos clients en s'engageant à ne jamais les commercialiser

MISSION #3 Mettre la technologie au service de l'humain

Parce que la protection des données est un sujet de préoccupation majeur pour les Français, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale CIC se donnent les moyens techniques et financiers de préserver l'intégrité et la confidentialité des données qui leur sont confiées, grâce à une infrastructure maîtrisée totalement en interne (99 % des traitements sont réalisés dans nos datacenters situés en France et en Europe, cf. notre *Charte Éthique de l'IA*). Le groupe a inauguré en Bourgogne au premier semestre 2025 deux nouveaux data centers certifiés Tier IV Facility, soit le plus haut niveau de performance et de sécurité.

Dans le cadre de la Charte de protection des données, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à ne jamais commercialiser les données de ses clients à des fins de prospection commerciale. Le groupe s'engage à un devoir d'information et de conseil sur la protection des données.

En 2024, le groupe va plus loin en adoptant sa Charte éthique de l'Intelligence Artificielle pour veiller à ce que l'IA et les données, demeurent au service de ses valeurs mutualistes. Élaborée avec le concours du Comité de mission, elle applique notamment les plus hauts standards de transparence, de responsabilité et de protection de la vie privée.

De manière opérationnelle, les projets d'IA doivent s'assurer du respect du traitement des données personnelles et en partager la preuve dans le questionnaire dédié à la Charte éthique de l'IA. Les résultats sont stockés sur une plateforme centralisée et un indicateur associé est suivi.

Existence de documents de référence sur la protection des données clients :



Périmètre : groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

12 Veiller à une Intelligence Artificielle qui garde l'humain au cœur de la relation en garantissant à tous le droit de faire appel à un conseiller

MISSION #3 Mettre la technologie au service de l'humain

Possibilité pour les clients de faire appel à un conseiller en cas de dysfonctionnement de l'IA :

— Une procédure rigoureuse a été mise en place pour suivre les engagements de la Charte éthique de l'IA dans la durée. Un processus existe pour que les clients puissent faire appel à un conseiller en cas de dysfonctionnement de l'IA, l'humain a toujours le dernier mot et l'IA ne peut pas être bloquante. Par ailleurs, un questionnaire obligatoire reprend les exigences de la Charte éthique de l'IA ; des indicateurs de suivi ont été définis. Une plateforme centralisée de référencement des modèles recense et met sous contrôle l'ensemble des modèles et cas d'usage d'IA du groupe, stocke et suit les preuves de réalisation des engagements et les indicateurs de la Charte éthique de l'IA.

Existence d'un processus de supervision humaine (pourcentage de projets avec supervision humaine) :

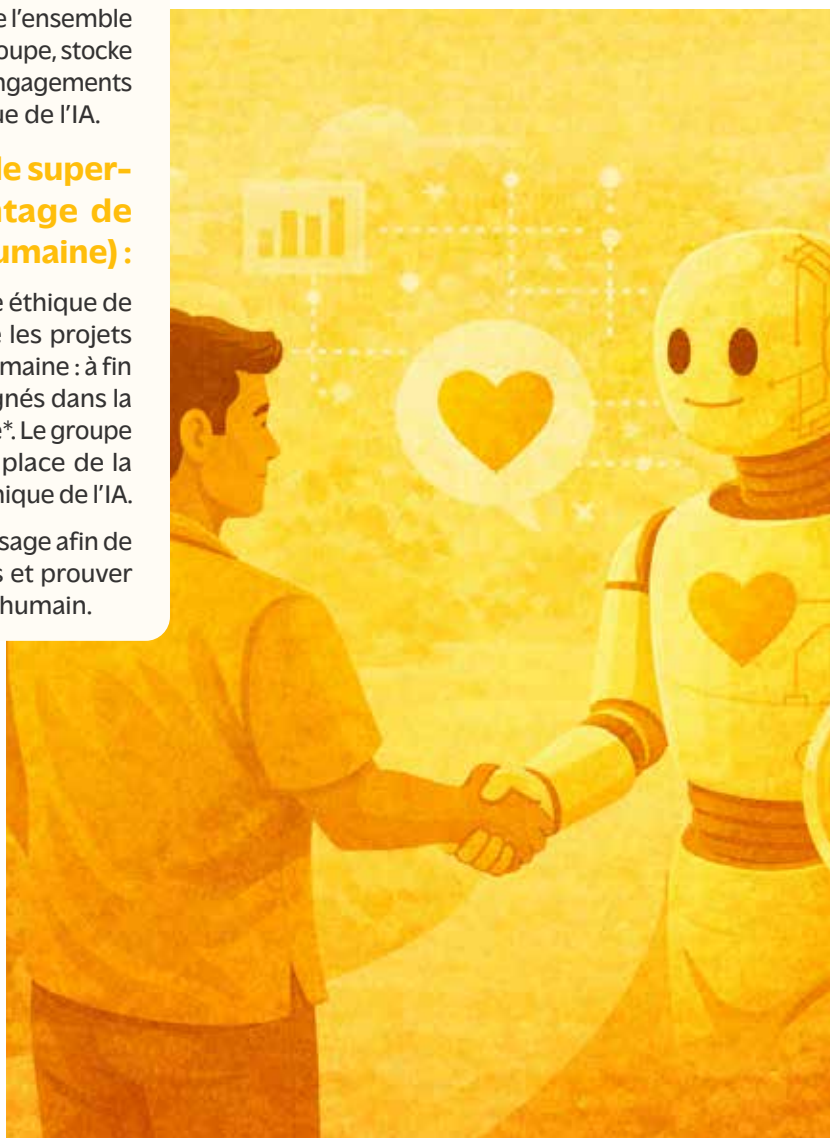
— Dans le questionnaire de la Charte éthique de l'IA, il est demandé de prouver que les projets d'IA bénéficient d'une supervision humaine : à fin 2025, 100 % des projets d'IA renseignés dans la plateforme respectent cette exigence*. Le groupe s'est engagé à finaliser la mise en place de la traçabilité du respect de la Charte éthique de l'IA.

— Une analyse est faite sur les cas d'usage afin de lister les impacts positifs et négatifs et prouver que le projet se fait au bénéfice de l'humain.

Périmètre : groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale
(*) échantillon de projets d'IA en production ou en cours de mise en œuvre

Parce que la banque est une entreprise technologique, il est essentiel d'innover en permanence afin de maîtriser les technologies du futur et veiller à ce qu'elles garantissent la souveraineté du groupe. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est pionnier dans l'adoption de l'intelligence artificielle.

À travers sa Charte éthique de l'IA, Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient que l'IA doit être utilisée au service de l'humain, toujours sous sa supervision. Le groupe s'engage à communiquer de façon transparente et documentée sur les bénéfices apportés par les systèmes à base d'IA. Par ailleurs, il s'assure qu'il est toujours possible de faire appel à un collaborateur en cas de dysfonctionnement éventuel d'une opération automatisée par l'IA. Fidèle aux valeurs du Crédit Mutuel, le groupe s'engage également à ce que le conseiller dédié reste le garant de la qualité de la relation et du service apporté au client.



13 Investir 5 % de nos fonds propres dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires

MISSION #4 Contribuer au développement des territoires

Parce que le groupe a fait le choix d'investir dans des entreprises qui contribuent à la croissance, l'emploi et l'innovation et les accompagne durablement dans leur stratégie de développement, il alloue 5 % de ses fonds propres à l'investissement en capital.

Le précédent engagement ne portait que sur le périmètre de Crédit Mutuel Equity. Il est aujourd'hui élargi en y incluant le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire créé en 2023 avec le Dividende sociétal.

En 2025, 5,4 % des fonds propres du groupe (70 327 M€) investis dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires :

- 3 606 M€ investis par Crédit Mutuel Equity dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation, en croissance et/ou créatrices d'emploi.
- 183 M€ investis par le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, géré par Crédit Mutuel Impact, afin d'amplifier la transformation des modèles de production et intervenir dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale.

Périmètre : calcul basé sur les fonds propres du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31/12/2025

14 Soutenir les agriculteurs en favorisant la transmission des exploitations et la transition écologique avec des prêts bonifiés

MISSION #4 Contribuer au développement des territoires

Parce qu'il est partenaire historique des agriculteurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvre pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et encourage la nécessaire transition agro environnementale. Les 800 conseillers agricoles du Crédit Mutuel et du CIC sont pleinement mobilisés aux côtés des agriculteurs et viticulteurs afin de les accompagner au mieux dans leurs projets d'avenir.

Lancée en 2024, l'offre « Prêt Installation Agri » permet aux agriculteurs de financer leur installation à 1 % jusqu'à 200 000€ sous réserve d'un engagement dans une démarche environnementale. En 2026, le prêt s'étend aux installations secondaires et aux critères SIQO (AOP, AOC, Label rouge...). Un autre prêt « Transition Agriculture Durable » est également commercialisé pour financer les investissements à impact à conditions préférentielles (1023 prêts débloqués en 2025 pour 142 millions d'euros d'encours).

Par ailleurs, nous soutenons les agriculteurs sous d'autres formes : la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne l'association Les Voix Agricoles qui a pour objectif de rassembler et de valoriser des agriculteurs et des agricultrices qui s'engagent dans la valorisation de leur métier et la promotion de pratiques et systèmes agricoles résilients et durables ; le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire a investi dans CapAgro Agrifood Tech Innovation II, un fonds qui promeut une agriculture durable et une alimentation plus saine.

Mise à disposition du Prêt Installation Agri à 1 % :

- 130 Prêts Installation Agri débloqués en 2025, soit plus de 206 en cumulé depuis 2024.
- Le montant total des encours sur l'année s'élève à 19 M€, pour un impact financier pris en charge par le Dividende sociétal à hauteur de 4 M€.

Périmètre : réseaux CIC

15 Contribuer à la lutte contre les déserts médicaux avec une offre facilitant l'installation des médecins et des professionnels de santé dans les territoires

MISSION #4

Contribuer au développement des territoires

Un engagement né d'un constat : 30,2 % de la population française vit dans un désert médical. Un rapport alarmant estime que 31 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans. En fonction du lieu de vie, il faut entre 6 et 123 jours pour obtenir un rendez-vous chez l'ophtalmologue. Dans 37 départements, on recense moins de 5 dermatologues en activité.

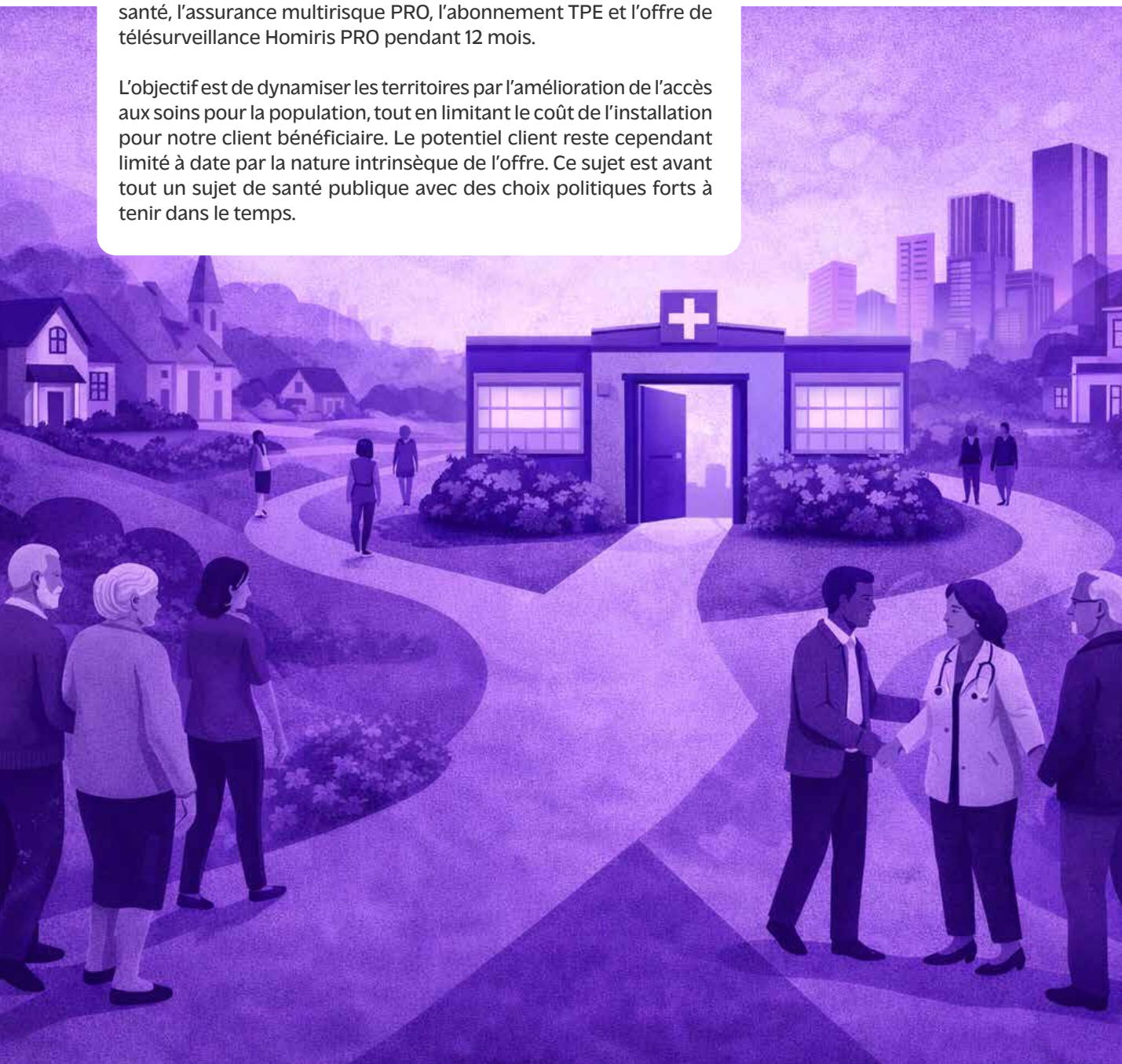
Parce qu'il souhaite participer à la lutte contre les déserts médicaux et garantir l'accès aux soins au plus grand nombre, le groupe a fait le choix de faciliter l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-dotées grâce au prêt « Aide Install' Santé Pro » à taux 0 %. En complément, il a décidé d'offrir aux professionnels de santé, l'assurance multirisque PRO, l'abonnement TPE et l'offre de télésurveillance Homiris PRO pendant 12 mois.

L'objectif est de dynamiser les territoires par l'amélioration de l'accès aux soins pour la population, tout en limitant le coût de l'installation pour notre client bénéficiaire. Le potentiel client reste cependant limité à date par la nature intrinsèque de l'offre. Ce sujet est avant tout un sujet de santé publique avec des choix politiques forts à tenir dans le temps.

Mise à disposition de l'offre Installations Santé Territoires 0 % :

- Depuis son lancement en début d'année, 35 prêts ont été débloqués.
- Cela représente 1,1 M€ d'encours et un impact financier pris en charge par le Dividende sociétal de près de 100 000€.

Périmètre : réseaux CIC





16 Être le partenaire de référence des associations en leur offrant des solutions pour tous leurs besoins et en finançant leurs projets avec une politique forte de mécénat et de partenariat

MISSION #4

Contribuer au développement des territoires

Parce que le groupe est le partenaire majeur du monde associatif, il renforce son engagement auprès de celles et ceux qui développent la vie associative et contribuent à la vitalité des territoires.

Plus de 1,3 million d'associations sont en activité en 2024, avec un nombre d'adhérents s'élevant à 20,5 millions. Intervenant dans des domaines variés, elles jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Avec le Dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son soutien aux associations de proximité avec un package bancaire solidaire 100 % remboursé : compte, carte, application mobile et conseiller dédié.

En matière de mécénat, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'un des plus grands mécènes privés de France, continue d'œuvrer pour et aux côtés du monde associatif.

Notre engagement au sein du groupe se traduit également par des partenariats forts, comme ceux noués par exemple avec la Fédération Française de Volley ou la Fédération Française de Tennis de Table.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé SOLIDR, une plateforme d'engagement citoyen destinée aux collaboratrices et collaborateurs du groupe. Cette plateforme recense les besoins associatifs et permet à chacun d'identifier des missions adaptées à ses motivations et ses disponibilités, et ainsi de s'impliquer plus facilement auprès d'associations.

Mise à disposition du Package bancaire solidaire aux associations remboursé :

- En 2025, 12 253 associations culturelles et sportives de proximité sont équipées avec le Package bancaire remboursé.
- Cela représente un impact financier pris en charge par le Dividende sociétal de 1,9 M€.
- L'ensemble des actions de mécénat et partenariats porté par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à travers le Dividende sociétal, s'est élevé à 106 millions d'euros en 2025, dont 56 M€ pour la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Périmètre package bancaire : réseaux CIC

Périmètre mécénat et partenariats : groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

17 Créer un Fonds d'urgence mutualiste pour intervenir rapidement en cas d'évènements critiques

MISSION #4

Contribuer au développement des territoires

Le Fonds d'urgence mutualiste doit aider à faire face aux imprévus et réagir dès les premières heures lorsqu'une crise majeure survient, avec une procédure adaptée permettant une prise de décision rapide au niveau de la Présidence et la Direction Générale des entités donatrices. Il permet d'apporter une assistance rapide et efficace pour répondre à des événements critiques survenus dans les territoires tels que les séismes, cyclones, sécheresses, inondations, COVID etc.

Le Fonds permet notamment d'accompagner les publics fragiles ou populations sinistrées, en collaboration avec les organisations humanitaires qui se déploient sur le terrain. Ce Fonds s'inscrit par ailleurs dans la continuité d'autres initiatives menées par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de la partie mécénat du Dividende sociétal.

À noter que ce Fonds permet de mieux libeller certaines des actions de mécénat, mais qu'il ne constitue pas une nouvelle structure juridique à proprement parler.

Soutien en cas d'évènements critiques, libellés «Fonds d'urgence Mutualiste» :

- Le Fonds permet de débloquer rapidement des aides financières (mécénat) provenant de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et/ou du Crédit Industriel et Commercial (CIC) afin d'apporter une réponse immédiate aux catastrophes. Ce montant de mécénat est inclus au sein du Dividende sociétal.
- En 2025, il s'est doté d'un règlement intérieur et d'un logo, mais aucun mécénat n'a été réalisé dans ce cadre.
- Début 2026, la France a connu des épisodes de pluies intenses et continues. Plus de 250 000 personnes ont été touchées par les inondations avec des dégâts importants dans l'Ouest de la France. Compte tenu de la gravité de la situation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a activé le Fonds d'urgence mutualiste à hauteur de 200 000 € (100 000 € ont été versés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et 100 000 € par le CIC) pour soutenir les équipes de la Protection Civile qui agissent sur le terrain. Ces fonds ont notamment permis l'ouverture de quatre centres d'hébergement d'urgence (Côtes-d'Armor, Gironde et Loire-Atlantique), la consolidation d'une digue (Loiret), des missions de pompage ou de nettoyage (notamment en Loire-Atlantique) et la mise en place d'une cellule de soutien socio-psychologique (Maine-et-Loire).

Périmètre : groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale



✓ 18 Réduire l'empreinte carbone de notre bilan de 20 % d'ici 2027 pour contribuer à la décarbonation de l'économie

MISSION #5

Cœuvrer pour une société plus juste et plus durable

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, le groupe s'est fixé l'objectif de réduire de 20 % l'empreinte carbone de son bilan d'ici à 2027 pour contribuer à la décarbonation de l'économie.

Pour atteindre son objectif de réduction d'empreinte carbone du bilan, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale CIC ont identifié trois leviers d'action :

— Le désengagement progressif des énergies fossiles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le premier groupe bancaire français à avoir engagé dès 2020 une sortie totale du charbon à horizon 2030. La politique sectorielle hydrocarbures prévoit depuis 2024, l'arrêt des financements aux entreprises dont la part de la production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20 %, aux entreprises qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz et aux entreprises qui n'auraient pas de trajectoire Net Zero crédible et vérifiable.

— La maîtrise et l'accompagnement des expositions aux secteurs les plus émissifs

Nos engagements pris dans le cadre de l'Alliance Bancaire pour la neutralité carbone (NZBA) restent d'actualité malgré la fin de son activité. Ils visent à assurer que les clients appartenant aux secteurs les plus émissifs sont sur des trajectoires crédibles de réduction de leurs émissions, c'est-à-dire conformes à des scénarios de référence reconnus visant la neutralité carbone.

— L'accompagnement de nos clients avec la proposition d'offres commerciales

La réduction des émissions financées passe par la baisse des émissions des clients. Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne ses clients pour qu'ils puissent privilégier des énergies renouvelables et réduire leur consommation d'énergie (pratiques de sobriété comprises). Pour cela, l'accent est mis sur les actions qui ont les effets les plus significatifs, en cherchant à lever les freins grâce à des offres ciblées, complètes et adaptées à chaque public.

Conformément à son plan stratégique, un des principaux leviers est l'accompagnement de nos clients dans leur transition, qu'il s'agisse du logement (chauffage, éco-rénovation...), du transport (électrification des véhicules...), des entreprises, de l'agriculture, ou encore des financements accordés aux énergies renouvelables.





Un certain nombre d'objectifs quantitatifs sont définis sur nos principaux secteurs :

- L'immobilier, avec l'objectif d'accompagner 100 000 clients dans la rénovation énergétique de leur logement.
- Le transport, avec des objectifs NZBA sur le transport maritime et aérien, ainsi que sur l'industrie automobile.
- L'industrie, avec des objectifs en intensité physique sur les secteurs les plus émissifs via nos engagements NZBA : ciment, acier et aluminium.
- La production d'électricité, avec un objectif de réduction de l'intensité à 0,05 kgCO₂/kWh produit en privilégiant le financement des énergies renouvelables tout en limitant l'exposition aux énergies fossiles.
- Le pétrole et gaz, avec un objectif de réduction des émissions en absolu de -26% à horizon 2030 par rapport à 2022 via nos engagements NZBA.

A fin 2025, le nombre de prêts accordés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour des travaux de rénovation depuis le début du plan stratégique s'élève à environ 62 500. L'encours des Prêts Transition Entreprises accordés est de 6,26 milliards d'euros. Le groupe a également accordé 310 millions d'euros de prêts transition agricole pour ses clients agriculteurs et viticulteurs, illustrant concrètement son engagement en faveur d'une économie plus durable et accessible à tous.

Le plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décliné sur les différents métiers du groupe, témoigne des moyens déployés pour contribuer à réduire de 20% l'empreinte carbone du bilan bancaire entre 2023 et 2027. Ainsi, la réduction de l'empreinte carbone de notre bilan s'explique à la fois par nos actions d'orientation des financements et par la décarbonation progressive de l'économie réelle.

L'amélioration du calcul et le travail de collecte de données permettent de mieux rendre compte de la trajectoire de décarbonation.

Baisse de l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités (en TCO₂e/M€) :

- Variation décembre 2025 (39,9 TCO₂e/M€) vs. décembre 2023 (44,0 TCO₂e/M€) : -9,4%
- La méthodologie PCAF est utilisée pour ces calculs, dont les détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2025.

Le périmètre de l'objectif est le bilan bancaire couvert par l'outil de calcul principal incluant notamment les réseaux bancaires en France et en Belgique, la banque en ligne, la banque de financement, l'activité d'investissement (y compris les activités de marché), et les activités de crédit-bail mobilier et immobilier. Les principales classes d'actifs exclues sont les souverains, le crédit consommation et le factoring, car non couvertes par la méthodologie employée.

NB : l'objectif porte sur le périmètre couvert par l'outil de calcul principal des émissions financées qui représente 95 % des encours et 93 % des émissions du périmètre bancaire (en particulier, certaines filiales étrangères ne sont pas considérées dans l'objectif : Targobank, Banque de Luxembourg, CIC Suisse).

Avis du Comité de mission

Réuni le 11 mars 2026, le Comité de mission a pris acte du suivi des engagements du CIC, des résultats au 31 décembre 2025 et du projet de rapport qui lui était soumis. Après avoir écouté l'OTI, débattu sur les résultats atteints et l'exécution des missions, le comité a émis un avis favorable sur les documents présentés. Il a tenu à féliciter les équipes pour le travail réalisé et saluer la mobilisation collective de l'entreprise au service de la mission. Ce rapport sera ensuite soumis au conseil d'administration du CIC. Il sera joint au rapport de gestion, présenté lors de l'assemblée générale chargée de l'approbation des comptes.

MISSION #1

Accompagner nos clients au mieux de leurs intérêts

Le Comité de mission rappelle la force de l'engagement du groupe avec 99,67 % des clients du CIC disposant d'un conseiller dédié et aucune commission versée aux conseillers des réseaux CIC. Par ailleurs, le Comité se réjouit du lancement en mars 2026 du programme d'éducation budgétaire et financière à destination des jeunes. Il encourage le groupe à poursuivre dans cette voie.

MISSION #2

Agir pour chacun et refuser toute discrimination

Le Comité de mission continue de suivre avec une grande attention les mesures mises en place pour promouvoir la carrière des femmes, lutter contre le sexisme ordinaire en entreprise et assurer la parité dans les instances de gouvernance. Le groupe confirme son engagement dans la durée pour réduire les inégalités salariales qui subsistaient dans le groupe. Si Crédit Mutuel Alliance Fédérale, maison-mère du CIC, atteint la parité dans les conseils d'administration de ses entités faitières, les efforts doivent se poursuivre au niveau des comités de direction.

Concernant l'insertion des jeunes dans l'emploi, le Comité se félicite des actions mises en œuvre par le groupe ; le taux de 31,74 % d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales, est en ligne avec l'objectif (30 % en moyenne sur la durée du plan). Parmi les nouveaux engagements, le Comité observe les résultats atteints : 164 M€ de frais de santé avancés avec la carte Avance Santé qui permettent d'agir contre le renoncement aux soins ; plus de 12 000 prêts Etudiant Solidaire à 0% sur critères sociaux qui aident les jeunes des classes moyennes et populaires à faire les études supérieures de leur choix ; 86 000 bénéficiaires (particuliers et professionnels) de la fin du questionnaire de santé ou encore plus de 600 prêts Nouvelles formes d'emploi débloqués. Autant de preuves concrètes qui luttent contre les discriminations et contribuent à une société plus juste et plus solidaire.

Le Comité rappelle l'importance de la thématique « Aider nos aînés à bien vieillir ». Même si les premiers résultats des financements bonifiés pour adapter leur logement sont encore modestes, il encourage le groupe à poursuivre ses initiatives et reviendra sur le sujet lors d'un prochain comité. Enfin, le Comité confirme son soutien aux femmes victimes de violence. Il salue l'offre qui propose aux victimes en grand danger un compte bancaire personnel, gratuit et non connu du conjoint. Il appuie également la nouvelle formation obligatoire qui sera déployée courant 2026 dans tous les réseaux pour aider les conseillers bancaires à mieux prendre en charge les femmes victimes de violence.

MISSION #3

Mettre la technologie au service de l'humain

Après avoir travaillé sur la Charte éthique de l'IA, le Comité de mission reste attentif au déploiement de l'IA de façon raisonnée et cadrée, en veillant à garder l'humain au cœur de la relation. Le groupe s'est engagé à ne jamais commercialiser les données de ses clients à des fins de prospection commerciale. En cas de dysfonctionnement de l'IA, les clients ont toujours la possibilité de faire appel à un conseiller. Par ailleurs, 100% des projets d'IA renseignés dans la plateforme dédiée bénéficient d'une supervision humaine.

MISSION #4

Contribuer au développement des territoires

Le Comité de mission soutient les actions mises en place pour le développement des territoires à travers le financement des entreprises, le soutien à l'agriculture ou l'accompagnement du monde associatif. Par l'intermédiaire de Crédit Mutuel Equity et du Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, le groupe accompagne les entreprises et projets innovants au service d'une croissance durable. L'investissement atteint 5,4 % des fonds propres du groupe, soit 3 789 M€ en 2025.

Répondant à de fortes attentes notamment en zones rurales, l'offre facilitant l'installation des médecins et des professionnels de santé dans les déserts médicaux rencontre cependant un succès limité dépendant des politiques publiques. Le Comité souhaite aller plus loin sur les questions d'accès à la santé et en débattre lors du comité suivant. Pour l'agriculture, le Comité note les efforts qui sont menés pour favoriser la transmission des exploitations et la transition écologique avec des prêts bonifiés. Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale CIC restent les partenaires de référence des associations, contribuant à la vitalité du lien social et la solidarité. Lancé fin 2025, le Fonds d'urgence mutualiste a été mobilisé dès février 2026 sur les inondations qui ont touché la France. Autant d'initiatives à poursuivre.

MISSION #5

Œuvrer pour une société plus juste et plus durable

Le Comité de mission se félicite de l'atteinte des engagements de la mission 5. Le Dividende sociétal, l'engagement le plus fort et le plus marquant, atteint 15,1% du résultat net, soit 622 millions d'euros en 2025. Le comité a pris connaissance du bilan détaillé du Dividende sociétal qu'il valide et des projets 2026 sur chacun des trois leviers.

Dans un contexte de « backlash » sur les enjeux environnementaux et d'incertitude budgétaire sur la mobilisation des fonds publics pour accompagner la transition écologique, le Comité de mission se réjouit des efforts menés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec le CIC pour suivre sa trajectoire de décarbonation, ayant déjà réduit de 9,4 % l'empreinte carbone de son bilan à mi-parcours du plan. Il approuve les initiatives menées à tous les niveaux de la feuille de route ESG et incite le groupe à poursuivre dans cette voie en privilégiant autant que possible l'accompagnement de tous les clients dans leurs projets de décarbonation.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné comme organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- > le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis présentés en annexe 2 du présent rapport et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- > le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- > par conséquent, la société Crédit Industriel et Commercial respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

- > Sur la base de notre revue de la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, réalisée selon la doctrine professionnelle applicable, il nous semble que le lien entre la raison d'être de l'entité « Ensemble, écouter et agir » et ses activités pourrait être mieux précisé, ce lien étant néanmoins détaillé dans le rapport du comité de mission. Nous comprenons néanmoins que le caractère générique de la raison d'être est en partie dicté par la diversité des activités de l'entité.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux

et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- > de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- > de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- > de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- > d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission⁹ complété de

nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)²⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2025 et mars 2026 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- > d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2^e de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- > d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- > Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité

— Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

— Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :

- > les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
- > la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
- > le cas échéant, ses publications.

— Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont

cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;

— Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus

- > sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;

> permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;

> sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;

> sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;

> sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.

> Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

> les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;

> l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;

> les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- > les informations collectées ;
- > la raison d'être ; et
- > les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans les rapports de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

> Prise de connaissance :

— nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;

— nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs

sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;

> Analyse des moyens et ressources mobilisés :

- par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;

> Sincérité des indicateurs de performance :

- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
- nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de

ces indicateurs ;

- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

> Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense,
le 26 mars 2026
KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Fanny Houlliot
Experte ESG

⁽¹⁾Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Version de Juin 2024

⁽²⁾ISAE 3000 (révisée) - Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique

Annexe 1

Manuel des procédures Centre d'Excellence ESG

Partie III - Procédure SAM - Version simplifiée Janvier 2025 – Version 3

Ce document est une version simplifiée du Manuel des procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG (Partie III). L'objet de cette procédure SAM est de décrire l'approche méthodologique retenue dans le cadre des missions de vérification des Sociétés à Mission (SAM).

Le programme de vérification applicable à ces missions de vérification SAM est composé de l'avis technique émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatif à cette intervention (« Avis Technique – Société à Mission : Intervention du Commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI ⁽⁵⁾ »), complété des procédures propres de KPMG (Manuel des procédures, Parties I, II et III)⁽⁴⁾ et en particulier la procédure SAM (Partie III) dont le présent document est une synthèse.

Cette version simplifiée est disponible, pour toute partie prenante, sur simple demande (par courrier postal ou par mail) au siège de KPMG AVISORY auprès du Centre d'Excellence ESG.

1. Critères de compétences spécifiques de l'équipe de vérification et de l'organisme

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification SAM doivent remplir les critères de compétences suivants :

- > Connaissance de la réglementation relative à la SAM et sa vérification⁽⁵⁾
- > Connaissance des méthodes de vérification KPMG pour les données extra-financières et la SAM, et en particulier : revue de la cohérence du modèle de mission, revue de l'adéquation des moyens alloués, revue de l'exécution des objectifs, appréciation des circonstances extérieures, utilisation de l'arbre de décision concernant la formulation des conclusions sur le respect des objectifs statutaires, analyse des procédures de reporting, analyse des risques liés au reporting extra-financier, mise en place d'un plan d'échantillonnage, etc.

> Compétences analytiques : revues de cohérence des données, revues analytiques, etc.

> Connaissance du domaine RSE : cadres de références nationaux et internationaux généralistes (ex. CSRD, ISO 26000, Objectifs de Développement Durable, etc.) et spécifiques (ex. Accords de Paris, SBTi, CSDDD, etc.)

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification SAM doivent avoir suivi au préalable un processus de qualification, comprenant une formation à la vérification des informations extra-financières et aux exigences spécifiques de vérification relatives à la SAM, une période de travail sous le tutorat d'un vérificateur expérimenté, et une période d'observation à l'issue de laquelle est évaluée leur aptitude à mener des missions de vérification en autonomie. Cette qualification est renouvelée de manière périodique à travers un processus de surveillance, qui impose un contrôle au moins tous les quatre ans de l'aptitude de l'auditeur. Le processus est allégé pour les personnes qualifiées à réaliser des missions d'audit DPEF en autonomie.

2. Activités de recueil de preuve dans le cadre de la vérification

On rappelle que le processus de vérification suit les étapes suivantes :

1. Pré-engagement
2. Engagement
3. Planification
4. Exécution de la vérification
5. Revue
6. Délivrance de l'avis de vérification

Les activités de recueil de preuves sont réalisées principalement aux étapes suivantes, et selon les modalités décrites ci-dessous.

Revue des données au niveau des sites

Les travaux réalisés au niveau des sites comprennent des entretiens avec les contributeurs des indicateurs clés, la revue des données sur base documentaire, éventuellement une visite du site, et la synthèse orale de nos observations. Un programme de travail peut être transmis au site en amont de notre intervention, afin de préciser notamment le périmètre des travaux de vérification.

Nos travaux de vérification consistent à revoir :

- > l'organisation du reporting, les rôles et responsabilités et les outils utilisés,
- > la correcte application des définitions de l'entité,
- > le dispositif de contrôle interne sur les données,
- > la justification des variations des données par rapport à l'exercice

précédent,

- > la vérification arithmétique des calculs des indicateurs,
- > la pertinence et la fiabilité des éventuelles méthodes alternatives d'estimation,
- > la revue de pièces justificatives par échantillonnage.

La stratégie d'échantillonnage est définie notamment en fonction du niveau de risque évalué au niveau du Groupe et du site, et du niveau d'assurance visé (modéré ou raisonnable). En cas d'erreur détectée sur l'échantillon vérifié, des tests peuvent être réalisés sur un second échantillon. Au cours de ces entretiens, nous pouvons être amenés à demander des copies de certains documents.

A l'issue de notre intervention, nous communiquons au client un résumé de nos constats, par exemple sous forme de compte-rendu. Les anomalies, limitations ou incertitudes relevées à la suite des interventions sont suivies afin d'évaluer leur impact sur la fiabilité des données publiées.

Revue des informations qualitatives

La cohérence des assertions qualitatives considérées comme significatives par l'équipe de vérification est revue sur la base de collecte de pièces justificatives ou d'entretiens avec les responsables en charge de ces informations.

3. Décision et avis motivé

Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance quant au respect ou non des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité s'est fixés.

Les avis OTI sont rédigés sur la base des modèles établis par la CNCC dans l'avis technique SAM, et sont revus à chaque mise à jour de cet avis technique. Ils incluent les informations clés requises par la norme ISO 17029 (notamment celles figurant au point 9.7 « Délivrance de l'avis de validation/vérification »), et autres informations standards. L'avis de l'OTI peut comporter une conclusion favorable (respect de l'ensemble des objectifs sociaux et environnementaux), une conclusion défavorable (non-respect d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux) ou une impossibilité de conclure. Si les résultats de la vérification donnent lieu à une conclusion autre que favorable ou si l'organisme ne délivre pas de rapport OTI, le Groupe en est informé le plus tôt possible.

Le dossier est soumis aux associé(s) signataire(s) pour revue avant signature de l'avis OTI. Lors de la revue, le(s) associé(s) signataire(s) s'assure(nt) notamment que la conclusion est pertinente au regard des objectifs d'audit poursuivis et qu'elle justifie l'opinion émise par KPMG.

L'OTI pourra être amené à procéder à des travaux et investigations complémentaires en cas de faits découverts après la délivrance de l'avis, si ces faits étaient susceptibles de remettre en cause la validité de nos conclusions.

⁽³⁾AT CNCC SAM Version 21 juin 2024 disponible au lien suivant : Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Sociétés à mission - Juin 2024 | Documentation | CNCC

⁽⁴⁾Le manuel des procédures est composé des documents suivants :

- Partie I : Procédure générale version 14 de septembre 2024

- Partie II : Procédure DPEF version 13 de septembre 2024

- Partie III : Procédure SAM version 4 de septembre 2024

⁽⁵⁾Loi Pacte du 22 mai 2019 ; Décret n°2020-01 du 2 janvier 2021 relatif aux sociétés à mission ; code de commerce relatif aux obligations afférentes à la vérification SAM ; norme ISO 17029

Annexe 2

Objectifs opérationnels vérifiés relatifs à la mission du CIC

Engagements de l'entité

Objectifs opérationnels vérifiés

1. Créer davantage de valeur et accroître notre impact environnemental et social en consacrant 15% de notre résultat net au Dividende sociétal	Mise en place du Dividende sociétal pour tendre vers les 15 % du résultat net du groupe (mise en œuvre des 3 leviers d'actions)
2. Construire des relations durables avec chacun de nos clients grâce au conseiller dédié non commissionné de proximité	Tous les clients disposent d'un conseiller dédié et non commissionné de proximité
3. Prévenir le surendettement en développant l'éducation financière et budgétaire de nos clients	Déploiement de la démarche d'éducation budgétaire et financière
4. Garantir l'égalité salariale femmes-hommes et la parité dans nos instances de gouvernance et directions	Garantir une égalité salariale dans notre groupe : écarts de salaire moyens H/F par tranche d'âge et par catégorie inférieurs à 3 % Objectif de 50 % de femmes dans la catégorie cadre d'ici 2027 Objectif de 50 % minimum de femmes au sein des promotions de l'Ecole des Directrices et Directeurs
5. Miser sur les talents d'où qu'ils viennent en recrutant 30 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales	Objectif de 30 % minimum d'alternants d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales en moyenne entre 2024 et 2027
6. Agir contre le renoncement aux soins en avançant les frais de santé de nos assurés avec le Tiers Payant Intégral	Existence du Tiers Payant Intégral / Carte Avance Santé
7. Défendre l'égalité des chances en permettant aux jeunes d'accéder aux études supérieures de leur choix avec le Prêt Etudiant Solidaire à 0%	Mise à disposition du Prêt Etudiant Solidaire 0 %
8. Lutter contre les discriminations dans l'accession à la propriété en supprimant le questionnaire de santé et le CDI obligatoire	Suppression effective du questionnaire santé Mise à disposition du Prêt Nouvelles formes d'emploi
9. Aider nos aînés à bien vieillir à leur domicile en leur proposant des financements bonifiés pour adapter leur logement	Mise à disposition du Financement de l'autonomie à domicile
10. Former 100 % de nos conseillers et sensibiliser 100 % de nos élus aux violences faites aux femmes et proposer aux victimes un compte bancaire personnel, gratuit et non connu du conjoint	Proposition d'un package bancaire solidaire aux femmes victimes de violences économiques Mise à disposition d'une formation sur les violences économiques pour les conseillers
11. Garantir la confidentialité des données de nos clients en s'engageant à ne jamais les commercialiser	Existence de documents de référence sur la protection des données clients
12. Veiller à une Intelligence Artificielle qui garde l'humain au cœur de la relation en garantissant à tous le droit de faire appel à un conseiller	Possibilité pour les clients de faire appel à un conseiller en cas de dysfonctionnement de l'IA Existence d'un processus de supervision humaine : 100 % de projets avec supervision humaine
13. Investir 5% de nos fonds propres dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires	Objectif de 5 % de fonds propres investis dans des entreprises qui soutiennent la croissance, l'emploi et l'innovation dans nos territoires
14. Soutenir les agriculteurs en favorisant la transmission des exploitations et la transition écologique avec des prêts bonifiés	Mise à disposition du Prêt Installation Agri à 1 %
15. Contribuer à la lutte contre les déserts médicaux avec une offre facilitant l'installation des médecins et des professionnels de santé dans les territoires	Mise à disposition de l'offre Installation Santé Territoires 0 %
16. Être le partenaire de référence des associations en leur offrant des solutions pour tous leurs besoins et en finançant leurs projets avec une politique forte de mécénat et de partenariat	Mise à disposition du Package bancaire solidaire aux associations remboursé
17. Créer un Fonds d'urgence mutualiste pour intervenir rapidement en cas d'évènements critiques	Soutien en cas d'évènements critiques, libellés «Fonds d'urgence Mutualiste»
18. Réduire l'empreinte carbone de notre bilan de 20% d'ici 2027 pour contribuer à la décarbonation de l'économie	Objectif de 20 % de réduction de l'empreinte carbone du bilan à fin 2027 par rapport à fin 2023



CIC Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence - 75009 Paris . Swift CMCIFRPP - RCS Paris 542 016 381
N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr). Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances et distribuées sous la marque CIC Assurances.

Conception et réalisation : Arnaud Decomps - PHNX.fr
Crédits photos : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Margot L'Hermite, Patrick Boehler, Sébastien Soriano, Hervé Thouroude.
Mars 2026 • Imprimé en France sur du papier certifié.

